
Présidence : Allemagne**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT
(1109^e séance plénière)**1. Date : Mercredi 20 juillet 2016

Ouverture : 15 h 10

Clôture : 18 h 15

2. Président : Ambassadeur E. Pohl

Le Président, le Canada, la Slovaquie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, Monaco et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1159/16), la Suisse (PC.DEL/1172/16 OSCE+), le Kazakhstan, la Norvège (PC.DEL/1220/16), les États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1151/16), l'Arménie, la Géorgie, l'Ouzbékistan, la Biélorussie, la Moldavie, le Saint-Siège (PC.DEL/1167/16 OSCE+), la Fédération de Russie (PC.DEL/1158/16), Saint-Marin, l'Ukraine (PC.DEL/1153/16 OSCE+), l'Azerbaïdjan, l'Albanie (PC.DEL/1155/16), le Monténégro, la Bosnie-Herzégovine, la Turquie (PC.DEL/1179/16 OSCE+), l'Afghanistan (partenaire pour la coopération) et la Mongolie ont présenté leurs condoléances aux familles des victimes des attaques qui se sont produites en France, au Kazakhstan, aux États-Unis d'Amérique et en Turquie. Le Kazakhstan, la Turquie et la France (annexe 1) ont remercié le Président et les délégations de leurs expressions de sympathie.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL INFORMEL SUR LA QUESTION DE LA MIGRATION ET DES FLUX DE RÉFUGIÉS**

Président, Président du Groupe de travail informel sur la question de la migration et des flux de réfugiés (CIO.GAL/117/16), Slovaquie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le

Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1161/16), Canada, Fédération de Russie (PC.DEL/1156/16), Turquie (PC.DEL/1180/16 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1173/16 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/1154/16 OSCE+), Espagne, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1152/16), Norvège, Secrétaire général, Biélorussie (PC.DEL/1202/16 OSCE+), Assemblée parlementaire de l'OSCE, Arménie, France (annexe 2), Liechtenstein (PC.DEL/1160/16 OSCE+), Maroc (partenaire pour la coopération), Azerbaïdjan (PC.DEL/1191/16 OSCE+), Serbie, Mongolie, Saint-Siège (PC.DEL/1168/16 OSCE+), Hongrie (PC.DEL/1188/16), Royaume-Uni, Afghanistan (partenaire pour la coopération), Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 21 juillet 2016 à 10 heures, Neuer Saal

1109^e séance plénière

Journal n° 1109 du CP, point 2

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FRANCE

Monsieur le Président,

Je remercie l'Union européenne pour sa déclaration et souhaite ajouter quelques éléments à titre national.

La France a de nouveau été frappée, le 14 juillet, par une attaque terroriste. 84 personnes ont perdu la vie à Nice lors des célébrations de la Fête nationale. Parmi les victimes figurent des ressortissants allemands, américains, suisses, arméniens, russes et ukrainiens.

Au lendemain de l'attentat de Nice, le Président de la République a annoncé plusieurs mesures :

- l'état d'urgence, mis en place après les attentats du 13 novembre 2015, sera prolongé ;
- l'opération Sentinelle, qui permet de mobiliser près de 10 000 militaires en soutien aux forces de police et de gendarmerie sur le territoire national, sera maintenue à son plus haut niveau ;
- la réserve opérationnelle sera mobilisée et pourra venir en soutien aux forces de l'ordre là où le besoin s'en fera sentir ;
- nos actions en Syrie et en Irak seront renforcées, en particulier pour aider les Irakiens à reconquérir Mossoul. Le groupe aéronaval, avec le porte-avions CHARLES-DE-GAULLE, sera de nouveau déployé au sein de l'opération Chammal à l'automne.

Cette nouvelle attaque illustre la nécessité de renforcer encore la coopération internationale.

Pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent, pour lutter contre le phénomène des combattants terroristes étrangers, la propagation de discours de haine, notamment sur Internet, le financement du terrorisme, l'ensemble de la communauté internationale doit travailler de concert.

Nous n'oublions pas que plusieurs États participants de l'OSCE ont été récemment touchés par des attaques terroristes, dont la dernière a frappé l'Allemagne avant-hier. C'est sur toute l'OSCE que pèse cette menace terroriste. Notre Organisation doit rester mobilisée et accroître ses efforts pour que les valeurs qu'elle porte se diffusent le plus largement possible. Les travaux initiés sur la lutte contre la radicalisation, contre le financement du terrorisme et le trafic d'armes de petits calibres, ainsi que ceux visant à promouvoir les libertés fondamentales, les droits de l'homme et la tolérance sont plus que jamais essentiels pour l'avenir de nos sociétés.

Je tiens enfin à vous adresser mes remerciements pour les nombreux messages de soutien reçus par cette délégation qui nous touchent profondément.

Je vous remercie Monsieur le Président, et vous prie d'ajouter cette déclaration au journal des débats.

1109^e séance plénière

Journal n^o 1109 du CP, point 3

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FRANCE

Monsieur le Président,

Je m'aligne sur la déclaration de l'Union européenne et souhaite ajouter quelques éléments à titre national.

Je remercie particulièrement l'Ambassadeur Wild pour la qualité des éléments qu'il nous apporte dans son rapport pour une approche globale des flux de migrants et de réfugiés au sein de l'OSCE. Cet excellent travail, qui reflète son investissement et celui de son équipe dans la direction du groupe de travail informel, devrait permettre aux 57 ambassadeurs de l'OSCE de poursuivre de manière informée notre réflexion sur ce sujet complexe.

La France et cette représentation se sont également beaucoup investies dans cette réflexion pour définir les enjeux et les moyens d'actions de notre organisation. De nombreuses personnalités françaises sont intervenues depuis un an sur ce sujet.

Le commissaire divisionnaire Gentile, chef de l'Office central de police judiciaire en charge de la lutte contre l'immigration irrégulière et l'emploi d'étranger sans titre (OCRIEST), a présenté l'importance d'une action concertée entre les différents services policiers et judiciaires, mais également l'importance de la coopération régionale pour démanteler avec succès les filières.

Madame Moirond-Braud, secrétaire générale de la Mission interministérielle de protection des femmes contre les violences et de lutte contre la traite des êtres humains, et Madame Ramis, ambassadrice chargée des menaces criminelles transnationales, ont insisté sur l'importance de la coopération judiciaire et policière internationale pour lutter contre les réseaux de passeurs et de trafiquants. Elles ont aussi mis en avant l'importance de l'adoption de bases juridiques communes, notamment via la ratification de la Convention de Palerme et de ses protocoles additionnels.

Monsieur Goncalves, coordinateur du pôle régional de lutte contre la criminalité organisée en Europe du sud-est, à Belgrade, est également intervenu lors des séances du groupe de travail informel afin de faire part de son expérience de terrain concernant l'importance d'agir contre cette criminalité qui exploite les migrants et réalise à leurs dépens d'énormes bénéfices, qui peuvent être source de déstabilisation de certains États au regard de leurs montants colossaux.

Le trafic de migrants génère selon Europol près de 6 milliards d'euros dans la zone Europe. Il n'y a aucune traçabilité des montants générés alors que dans le même temps les conditions de vies des migrants demeurent extrêmement précaires et que les États doivent mobiliser des sommes importantes afin d'accueillir ces flux de migrants et réfugiés. Dans ce cadre, la France rappelle l'importance stratégique d'engager l'OSCE dans la lutte contre l'impunité des trafiquants et des passeurs, afin de traiter le problème à la racine. De cette manière nous pourrions éviter d'autres fléaux pour notre sécurité, tels que les trafics d'armes, de drogues, de terrorisme et de corruption alimentés par les importants flux financiers illicites qui circulent dans la zone OSCE.

L'OSCE peut travailler dans trois directions à ce sujet :

1. Utiliser ses compétences, ses structures exécutives et ses missions, son unité de police, son unité de gestion des frontières, sa Représentante spéciale pour la lutte contre la traite des êtres humains, tout en veillant à ne pas dupliquer ce qui est déjà mis en œuvre par d'autres organisations internationales comme le Haut-Commissariat pour les Réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations ou encore l'Union européenne. Nos ressources sont limitées et il faut les utiliser de manière optimale ;
2. Appeler à l'adoption d'un socle juridique minimum commun, en profitant de la conférence des États parties à la Convention de Palerme des Nations Unies sur la lutte contre la criminalité organisée et ses protocoles additionnels relatifs à la traite des personnes et au trafic des migrants. Il faudrait ainsi appeler les États participants et les États partenaires à l'OSCE qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ces instruments internationaux, qui prévoient tout l'arsenal juridique pour condamner les trafiquants et les passeurs de migrants, et à en introduire les dispositions dans leur droit interne ;
3. Appeler au renforcement des coopérations bilatérales et multilatérales entre les États participants à l'OSCE, dans les domaines policier et judiciaire pour démanteler les filières et condamner les commanditaires des trafics. La mise en place au sein de chaque État participant d'une unité coordonnant l'action de l'ensemble des services de sécurité intérieure (justice, police, douanes), permettrait de mieux lutter contre les gains des trafiquants.

C'est ainsi, à notre sens, Monsieur le Président, que l'OSCE apportera une contribution efficace et concrète à la gestion de la question migratoire.

Permettez-moi enfin une note un peu réservée pour terminer mon intervention. Au regard des propositions faites dans le cadre du rapport de l'Ambassadeur Wild, si de nombreuses propositions reçoivent notre soutien, il nous semble important de mesurer la charge de travail qu'elles pourraient demander à certaines institutions comme le BIDDH, dont nous soutenons l'action, mais qui ne dispose que de moyens limités au regard des missions qui sont déjà les siennes et de son budget contraint. Il nous faudra dans ce contexte certainement fixer les priorités de notre action.

Je vous remercie Monsieur le Président, et vous prie d'ajouter cette déclaration au journal des débats.